

L'Assemblée Générale 2021 de l'ACR

Modalités nouvelles pour l'élection du BN

La prochaine Assemblée Générale ordinaire de l'ACR est prévue **le JEUDI 18 Novembre de 10 à 16 h.**

Nous espérons qu'elle pourra se dérouler en présentiel, à Paris ou dans la proche banlieue, si possible dans des locaux d'Orange : peut-être au nouveau siège d'Orange à Issy les Moulineaux.

Ce sera l'occasion comme à chaque AG, de faire le bilan de la mandature 2019-2021, très perturbée par les conditions sanitaires que l'on a connues. Les perspectives et orientations pour la nouvelle mandature 2021-2023 seront présentées par la nouvelle équipe dirigeante de notre Amicale, au sein du bureau national nouvellement élu.

Cette année, il a été décidé lors du comité de gestion du 8 avril 2021, que tous les adhérents à jour de leur cotisation pourraient prendre part aux élections des membres du bureau national (20), et des deux vérificateurs aux comptes, conformément à notre règlement intérieur.

Pour cette grande première, le Bureau Exécutif a défini les modalités précises qui vous permettront de participer au vote. Elles sont détaillées ci-après.

L'envoi des documents se fera par mail pour les adhérents ayant fournis une adresse mail et par voie postale pour les autres.

Vote des adhérents avec mail :

- soit par mail sur une boîte mail dédiée spécialement créée pour le vote.
- soit physiquement lors de l'AG.
- soit en donnant procuration à un participant à l'AG.

Vote des adhérents sans mail :

- soit auprès du secrétariat général par voie postale.
- soit physiquement lors de l'AG.
- soit en donnant procuration à un participant à l'AG.

Un adhérent présent à l'AG et ayant déjà voté par correspondance (mail ou voie postale), ne pourra pas voter lors de l'AG. C'est son vote par correspondance qui est pris en compte (cf. article 4.6 du règlement intérieur).

Dépouillement des votes :

Constitution d'un bureau de vote au siège de l'ACR pour le dépouillement des votes par mail et par correspondance. Trois personnes désignées par le Bureau Exécutif : Gilles Careil, Jeanine Caillot-Carton et Bernard Malteste.

Constitution d'un bureau de vote lors de l'AG avec urne et liste d'émargement.

Agrégation des différents résultats lors de l'AG.

Les candidats au bureau national et aux postes de vérificateurs aux comptes devront se faire connaître auprès du secrétariat général avant le 1^{er} octobre.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ces élections.